

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023_3_17

Objet : Aide du département aux travaux de sécurité routière – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en œuvre du plan de circulation (1er phase)

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Eric SPINELLY à Mme Marie-Aude MESTRE

M. Christian LAFORCE à Mme Carine WECKERLIN

M. Christophe AGARD à M. Joël YERPEZ

M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

Absente : Mme Christine VALLET

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

**Aide aux travaux de sécurité routière – Demande de subvention
Départementale pour la mise en œuvre du plan de circulation (Phase 1)**

Monsieur le Maire informe les élus de la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en œuvre du plan de circulation.

Monsieur le Maire informe que la commune pourrait bénéficier, dans le cadre de l'aide du département aux travaux de sécurité routière, d'une subvention sur ces investissements à hauteur de 80 % :

Centre-ville - les Guigues - Signalétique zone 30	9 580,74 €
Chemin Favier au chemin de la Pomme de Pin Est - Traçage et panneaux de signalisation voie verte	3 869,14 €
Chemin Favier au chemin de la Pomme de Pin Ouest - Traçage et panneaux de signalisation bande cyclable	2 959,93 €
Chemin Pomme de pin raccordement RD10 - Traçage et panneaux de signalisation bande cyclable	813,48 €
Chemin des Barrales/route des Oliviers - Traçage et panneaux de signalisation sens unique et bande cyclable	4 381,18 €
Montée et chemin des Emeries - Traçage et panneaux de signalisation sens unique et bande cyclable	3 413,08 €
TOTAL HT	25 017,55 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de l'aide du Département aux travaux de sécurité routière, à hauteur de 80 %, afin de mener à bien ces investissements, selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Montant de la subvention sollicitée
Conseil Départemental	20 014.04 €
Autofinancement	5 003.51 €
TOTAL	25 017.55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en œuvre du plan de circulation,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, au titre de l'aide du département aux travaux de sécurité routière, une subvention à hauteur de 80 % pour la mise en place de ce plan,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces investissements sont prévus au budget 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GURBOLL



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA